

Par email
A la rédaction du Bulletin Officiel
du Canton du Valais
1950 Sion

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir insérer le texte suivant dans votre prochain numéro du Bulletin Officiel.

D'avance nous vous en remercions et nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Association des Communes de
Crans-Montana (ACCM)

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que Mme Serena Pozzoni, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Rue Centrale 27, 3963 Crans-Montana ; parc. 76
Enseigne	:	Cuore di Toscana
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, emporter ou livrer
Heures d'ouverture et de fermeture	:	9h - 23h
Début de l'activité	:	18.7.2022
Employeur	:	MDP Florence SA

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

3963 Crans-Montana, le 17.6.2022

Le Service des Patentes